Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_08-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Landévant

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LE MENTEC Stéphanie, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, M. BOBIK Sébastien, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean-Paul.
Mme MICHEL Martine a donnée pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
Mme GOBLET Gaëlle a donné pouvoir à M. DIERCKX Alexandre.

Était absent excusé : M. COSTA Sébastien.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-08	**AQTA Energies – projet de réseau de chaleur – convention d'apport en compte courant d'associé.**

Le projet de délégation de service public à la SPL AQTA Energies pour la création d'un réseau de chaleur pour la maison de l'enfance, la mairie-médiathèque et l'école publique a été approuvé par délibération n° 39 du 08/08/2025.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 636 468 € hors taxes. Le montant prévisionnel des subventions est de 498 509 € hors taxes. Le reste à financer est donc de 137 959 €. Le projet prévoit une avance en compte courant d'associé de 20 % des travaux soit 127 294 €.

Les services d'AQTA Energies proposent de signer la convention d'apport en compte courant d'associé ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_08-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'apport en compte courant d'associé de la SPL AQTA Energies.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

